

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

1. La présente demande émane du réseau :

<input checked="" type="checkbox"/> (1) Communauté française	<input type="checkbox"/> (1) <del>Libre confessionnel</del>
<input type="checkbox"/> (1) <del>Provincial et communal</del>	<input type="checkbox"/> (1) <del>Libre non confessionnel</del>

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Didier LETURCQ, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité d'enseignement :

## **Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Techniques opérationnelles**

CODE DE L'U.E. : <b>81 00 02 U11 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>801.</b>
---	--

3. Finalités de l'unité d'enseignement : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité d'enseignement :

<input checked="" type="checkbox"/> (1) Enseignement secondaire de :	<input checked="" type="checkbox"/> (1) transition	<input type="checkbox"/> (1) <del>qualification</del>
du	<input checked="" type="checkbox"/> (1) inférieur	<input type="checkbox"/> (1) <del>supérieur</del>
degré :		
<input type="checkbox"/> (1) Enseignement supérieur de type court		<input type="checkbox"/> (1) Enseignement supérieur de type long

### **Pour le classement de l'unité d'enseignement de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>	
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>	
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>	
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>	
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>	
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>	
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>	

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) ~~oui~~  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Acquis d'apprentissage : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-----

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité d'enseignement : <b>81 00 02 U11 E1</b>	Code du domaine de formation : <b>801</b>
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Sécurité, hygiène et ergonomie appliquées à l'économie ménagère	CT	B	32
Techniques opérationnelles d'aide et de service appliquées à l'économie ménagère	CT	B	112
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	36
		Total des périodes	180

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17 juin 2015.....

Signature :

- 
- (2) A compléter
  - (3) Réserve à l'administration
  - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
  - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
  - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Techniques opérationnelles**

### **• FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES SPECIFIQUES**

Cette unité d'enseignement vise à ce que l'étudiant développe et approfondisse les techniques adéquates d'entretien des locaux, d'entretien du linge, d'aide aux courses et à l'organisation des repas, à domicile et en collectivité, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie.

## **Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Techniques opérationnelles**

- **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

## **2.1. CAPACITES**

L'étudiant doit être capable de :

- lire et comprendre des messages simples, liés à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit en rapport à des situations simples de la vie quotidienne :
  - produire des réponses compréhensibles à des questions posées;
  - rendre un avis sur des informations données, des situations présentées.

## **2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

Le Certificat d'études de base (CEB).

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

#### 4. PROGRAMME DES COURS

##### **Sécurité, hygiène et ergonomie appliquées à l'économie ménagère :**

*Dans le cadre des métiers de base de l'économie ménagère, en milieu familial et collectif,*  
l'étudiant sera capable :

- d'identifier les différents produits et appareils d'entretien utilisés ainsi que les indications d'utilisation et les risques liés à celle-ci,
- de prévenir des risques d'accidents domestiques, d'appliquer la législation en vigueur pour travailler en sécurité (utilisation adéquate des produits et des appareils courants d'entretien, rangement de ceux-ci, ... ),
- de connaître la conduite à tenir en cas d'accident, de protéger d'un suraccident éventuel et d'alerter les services de secours face à une situation d'urgence,
- de respecter les règles d'hygiène personnelle,
- d'appliquer les règles d'hygiène professionnelle,
- de respecter les règles d'hygiène domestique (chaîne du froid, date de péremption, date limite de consommation, date limite d'utilisation optimale, état de fraîcheur des aliments, désinfection,...),
- de prendre en compte les facteurs de nettoyage (locaux, mobilier, vaisselle, linge,...) pour un résultat optimal : action chimique, action mécanique, action température, action temps,
- d'appliquer les principes d'ergonomie : mouvements effectués lors du balayage, du nettoyage des locaux, des murs et des vitres, mouvements liés au déplacement et à l'utilisation des appareils d'entretien et au déplacement et à la levée de charges diverses,.... ,
- de décrypter les pictogrammes relatifs à l'hygiène et la sécurité et de les utiliser à bon escient dans le cadre professionnel.

##### **Techniques opérationnelles d'aide et de service appliquées à l'économie ménagère :**

*Dans le cadre des métiers de base de l'économie ménagère,*

l'étudiant sera capable :

- d'organiser l'entretien des locaux à domicile et en collectivité en respectant une méthodologie et une organisation du travail : établir un plan des tâches d'entretien courantes, organiser le travail, ranger en respectant l'ordre initial et les consignes données;

- d'établir un plan d'entretien lié à des circonstances particulières : grand nettoyage, emménagement, déménagement,... ,
- d'identifier les différents aspects du travail et la répartition des tâches en fonction du rôle de chacun,
- d'appliquer les techniques de base d'entretien des locaux : nettoyage, dépoussiérage, désinfection, selon la finalité du travail (en milieu familial ou en collectivité) et selon le type de locaux, de mobiliers, de sols, de murs et de vitres, dans le respect des directives données;
- d'appliquer les techniques d'entretien approfondies de divers types de surface des habitations individuelles et des collectivités (décapage, protection, shampooinage, désinfection, dégraissage,...) pour organiser le nettoyage des différents types de locaux (salon, salle à manger, cuisine, salle de bain, toilettes, couloirs, chambre à coucher, grenier, cave, garage, débarras,...),
- de procéder à des activités de rangement (ranger chaque local, ranger le linge, ranger les armoires, veiller à l'ordre des pièces de la maison, des salles communes et des commodités),
- d'identifier le matériel et les produits adéquats pour chaque activité et de les ranger correctement, le travail terminé;
- d'informer si nécessaire les bénéficiaires de tâches ménagères ou la hiérarchie ou toute autre personne responsable, des besoins en matériels et produits,
- de s'adapter au matériel et aux produits disponibles dans la structure, l'institution ou chez le bénéficiaire de tâches ménagères,
- de respecter les règles d'utilisation du matériel spécifique,
- d'identifier les différents tris sélectifs, les procédures ménagères s'y rapportant ainsi que les possibilités de recyclage des déchets triés,
- d'identifier les produits écologiques, leur composition et les modalités d'utilisation,
- d'organiser son travail dans le respect de l'environnement (évacuation et tri des déchets, utilisation de produits écologiques....),
- d'identifier le matériel spécifique aux collectivités (autolaveuse, monobrosse, lave-vaisselle, chariot de nettoyage,...) ainsi que le cadre et les conditions d'utilisation,
- d'identifier les plantes vertes et les fleurs courantes et leurs techniques d'entretien,
- de mettre en œuvre l'entretien des plantes vertes et des fleurs,
- d'identifier les animaux de compagnie courants, leurs modes de vie et habitudes alimentaires,

- de veiller aux soins élémentaires et au bon traitement des animaux de compagnie,
- de décrypter les pictogrammes relatifs aux locaux, aux produits d'entretien, au soin et à l'entretien du linge et d'en tenir compte; de sensibiliser les bénéficiaires de tâches ménagères à ces pictogrammes,
- d'identifier les méthodes de tri, de nettoyage, de repassage et de séchage du linge et leurs contraintes et conditions d'application,
- de mettre en œuvre le tri du linge en distinguant la couleur, la matière, le linge à laver en machine, le linge à laver à sec,
- de mettre en pratique le nettoyage du linge en utilisant les techniques appropriées de lavage (à la main, en machine, produits de nettoyage, programmes, température,...),
- d'exécuter le séchage du linge,
- de mettre en œuvre le repassage du linge en respectant les techniques de repassage simples et en tenant compte des différentes matières textiles, de le plier ou de le mettre sur un cintre,
- d'identifier le matériel et les techniques d'entretien du linge en collectivité et les contraintes et conditions d'utilisation,
- de vérifier le bon état du linge et d'organiser la réalisation de réparations courantes si besoin,
- d'identifier le matériel (kit de couture, machine à coudre,...) nécessaire aux petits travaux courants de couture: boutons, ourlets, coutures décousues,... et de mettre en pratique ceux-ci,
- de mettre en œuvre le marquage le linge des résidents et des bénéficiaires de tâches ménagères, en collectivité,
- d'effectuer le rangement des produits d'entretien et du matériel de maintenance du linge,
- d'appliquer une gestion du temps efficace pour l'entretien des locaux et l'entretien du linge,
- d'informer les bénéficiaires de tâches ménagères, à leur demande, des techniques de base d'entretien des locaux et du linge,
- de participer à l'aide aux courses et aux repas à domicile :
  - assister un bénéficiaire de tâches ménagères à préparer un repas en respectant les souhaits, les habitudes, le régime alimentaire,
  - identifier les aliments, notamment en fonction des indications et de la composition figurant sur l'emballage,

- identifier les groupes d'aliments et des gammes d'aliments (surgelés, frais, demi-frais) et d'en tenir compte dans l'aide apportée,
- identifier les règles de base du calcul dans le cadre de l'activité ménagère : les 4 opérations, la règle de trois, le pourcentage, les unités de mesure,
- identifier les produits nécessaires et effectuer les courses seul ou accompagné, en respectant les souhaits du bénéficiaire de tâches ménagères, et en rendant compte des dépenses effectuées,
- organiser son travail dans le respect du développement durable (économie des produits, évacuation et tri des déchets,...),
- prévoir, si nécessaire, l'aide à la prise du repas (ex. : découper la viande, hacher les gros aliments,...),
- procéder au lavage de la vaisselle à la main ou en lave-vaisselle,
- de collaborer au service des repas en collectivité :
  - procéder à la préparation des tables et des plateaux des résidents,
  - participer au service des boissons et des repas,
  - participer au débarrassage des tables et/ou participer à la collecte des plateaux,
  - participer au lavage de la vaisselle,
  - organiser le rangement de la vaisselle, sur base ou en l'absence de consignes.

## **Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Techniques opérationnelles**

### **5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*au départ d'une ou de plusieurs situation(s) donnée(s),  
dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,  
au travers d'un travail et d'un rapport écrit ou oral,*

- de planifier et d'organiser son travail d'entretien et de rangement des locaux en milieu familial ou collectif en utilisant le matériel et les produits disponibles et en respectant les règles de fonctionnement et d'utilisation et les consignes,

- de planifier et d'organiser son travail d'entretien du linge des bénéficiaires de tâches ménagères à toutes les étapes (tri, lavage, pliage, raccommodage, repassage, rangement,...), dans un cadre de prise en charge en milieu familial ou collectif, en respectant les consignes et en utilisant le matériel et les produits adéquats,
- d'organiser son travail d'aide aux repas et aux courses en respectant les consignes et les souhaits et besoins des bénéficiaires de tâches ménagères et les contraintes financières et matérielles,

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'efficacité des propositions faites,
- de la précision dans les réponses apportées,
- de l'efficacité dans l'organisation du travail,
- du souci de gestion du temps.

Annexe 6

Page 1  
Date : le 01/03/2015

## **Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Techniques opérationnelles**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

